

RAPPORT ANNUEL SUR LE
PRIX ET LA QUALITÉ DU
SERVICE PUBLIC DE L'EAU

2017

SIAEP de Champtoceaux

Rapport sur le Prix et la Qualité du Service 2017 Eau potable

IRH Ingénieur Conseil

2 Rue Galilée

Espace Média

56270 PLOEMEUR

Tél. : +33 (0)2 97 83 08 94

Fax : +33 (0)2 97 83 07 46

www.groupeirhenvironnement.com

Qu'est-ce qu'un RPQS ?

- ✓ Le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service est une obligation réglementaire imposée par le Code Général des Collectivités Territoriales (Article L. 2224-5).
- ✓ Le contenu du RPQS est déterminé réglementairement. (Décret no 2007-675 du 2 mai 2007, modifié par le décret du 2 décembre 2013).
- ✓ Il ne doit pas être confondu avec le Rapport Annuel du Délégué
- ✓ Il a pour objectif de faire un état des lieux annuel dans un cadre défini nationalement, ce qui permet de suivre l'évolution du service et de comparer des services équivalents.

Caractérisation technique du service

❑ Présentation du territoire desservi

LE SIAEP de Champtoceaux dispose de la compétence eau potable sur son territoire qui regroupe 8 communes : La Varenne, Champtoceaux, St Sauveur de Landemont, Drain, St Laurent des Autels, Liré, Bouzillé, Le Marillais et la Chapelle St Florent.



❑ Mode de gestion de service

Le service est géré dans le cadre d'une Délégation de Service Public par affermage.

L'exploitation a été confiée à l'entreprise VEOLIA par un contrat qui a pris effet le 12 janvier 2008 pour une durée de 12 ans soit une échéance au 31 décembre 2019.

❑ Le contrat a fait l'objet d'un avenant.

N° avenant	Date d'effet	Objet
1	01/01/2011	Mise en place de la télérelève Contrôle des installations privées, de récupération et réutilisation des eaux pluviales Modifications tarifaires
2	10/10/2017	Modification de la filière de traitement de l'usine Prise en charge de 7 débitmètres Modifications tarifaires

Caractérisation technique du service

☐ Prestations assurées dans le cadre de la concession

		Délégataire	Collectivité
Gestion du service	Application du règlement du service	X	
	Fonctionnement, surveillance et entretien des installations	X	
	Relevé des compteurs	X	
Gestion des abonnés	Accueil des usagers	X	
	Facturation	X	
	Traitement des doléances clients	X	
Renouvellement	Clôtures		X
	Compteurs	X	
	Canalisations au-delà de 6 m		X
	Branchements en cas de casse	X	
	Equipements électromécaniques	X	
	Génie civil		X

Caractérisation technique du service

❑ Estimation de la population desservie (D201.0)

L'estimation de la population est de 13 588habitants sur les 8 communes.

❑ Ressources en eau

L'eau provient de 2 ressources :

- La station de production d'eau La Rivière à Champtoceaux
- Les achats d'eau au SMAEP des Eaux de Loire

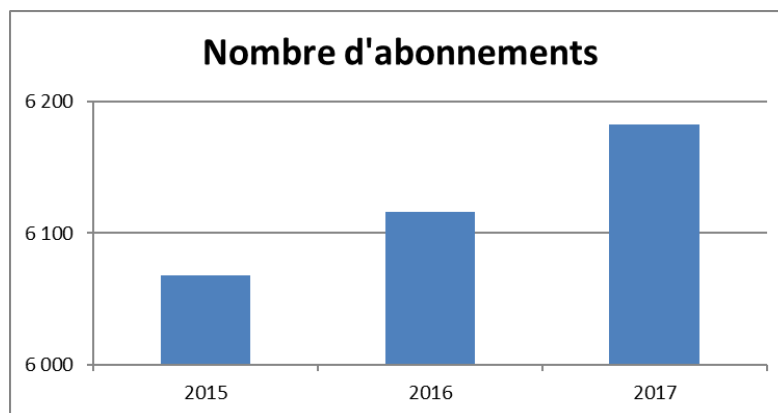
❑ Installations et ouvrages de stockage existants

- Station de production d'eau La Rivière à Champtoceaux (capacité de 4 000 m³/j)
- station de reprise de Bouzillé (débit 60 m³/h)
- Station de reprise de la Fromentinière (débit 20m³/h)
- Bâche de Bouzillé (500 m³)
- Bâche de La Fromentinière (300 m³)
- Bâche de Bouzillé (100 m³)
- Réservoir La Breaudière (1 000 m³)
- Réservoir Les Mutreaux (400 m³)

Caractérisation technique du service

□ Nombre d'abonnements

	2015	2016	2017
Abonnements domestiques	6 067	6 115	6 182
Abonnements non domestiques	1	1	1
Nombre d'abonnements	6 068	6 116	6 183



Augmentation régulière du nombre d'abonnés de l'ordre de 1% en 2017

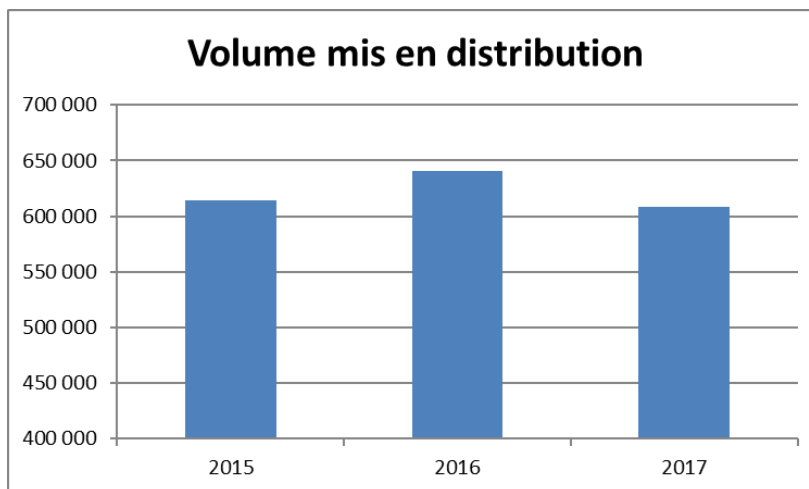
Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'Eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L. 213-10-3 du Code de l'Environnement. Les abonnés non domestiques sont ceux dont les effluents, par leur quantité ou leurs caractéristiques ne sont pas assimilables à ceux des effluents domestiques et qui sont, de ce fait, assujettis à la redevance de pollution non domestique de l'Agence de l'Eau.

Caractérisation technique du service

❑ Volumes mis en distribution

Volumes	2015	2016	2017
Volume produit	603 074	611 626	562 865
Volume importé	11 212	29 149	45 271
Volume exporté	0	0	0
Volume mis en distribution	614 286	640 775	608 136

2017 est une année de sécheresse, d'où l'augmentation significative (55%) des achats d'eau au SMAEP des Eaux de Loire. Un nouveau puit a également été mis en place courant août afin de sécuriser la ressource.



Baisse de 5% du volume
mis en distribution

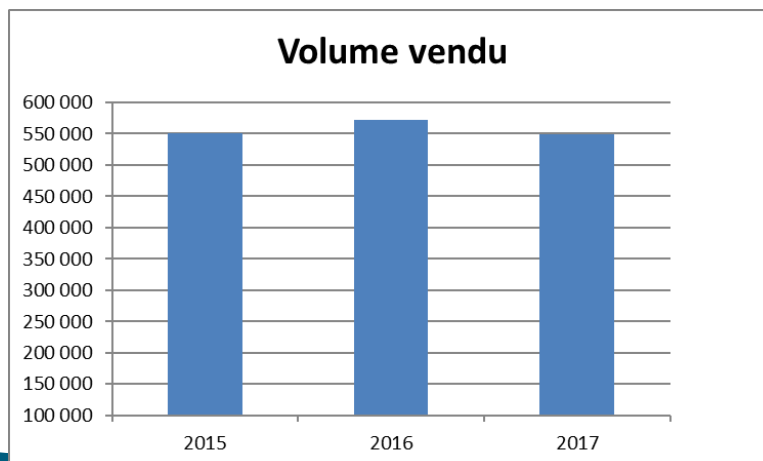
Caractérisation technique du service

□ Volumes vendus

Volumes	2015	2016	2017
Période de relève	365	365	365
Volume vendu aux abonnés domestiques	550 308	571 912	549 413
Volume vendu aux abonnés non domestique	3	6	0
Volume total vendu	550 311	571 918	549 413

12 établissements se caractérisent de « gros consommateurs », ils consomment plus de 1 000 m³ dans l'année (exemple maisons de retraite, piscine, golf, EPA ...)

Pour l'année 2017, ces 12 établissements ont consommé 31 662 m³ (-9,5% par rapport à 2016).



Baisse de près de 4% du
volume vendu en 2017

❑ Caractéristiques du réseau de distribution et ouvrages de production

Inventaire	2015	2016	2017
Linéaire (km)	296,4	296,7	297,3
Nombre de branchements	6 490	6 560	6 609
Nombre de compteurs	6 280	6 346	6 384

Il n'est pas présenté de répartition du linéaire de réseaux par communes.

❑ Intervention d'entretien du réseau

	2015	2016	2017
Nombre de fuites sur canalisations	36	44	27
Nombre de fuites sur branchements	24	39	47
Nombre de fuites réparés	60	83	74

Les fuites réparés ont été essentiellement localisées sur la canalisation amiante-ciment DN150 qui relie Bouzillé et la Chapelle st Florent. Le renouvellement de cette canalisation est en cours.

Indicateurs de suivi du patrimoine

❑ Le taux moyen de renouvellement des réseaux (P107.2)

	2013	2014	2015	2016	2017
Linéaire de canalisation renouvelé (km)	1,570	1,044	3,655	4,188	3,550

	2017
Moyenne sur 5 ans	2,801
Taux moyen de renouvellement	0,95%

❑ L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2)

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux est estimé à 115 par le délégataire.

Le détail de cet indice est présenté en annexe.

Indicateurs de performance du service

Les indicateurs sont issus du Décret n° 2007-675 du 2 mai 2007 modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013

❑ Taux de conformité des prélèvements sur les eaux au titre du contrôle sanitaire (P101.1 et 101.2)

Les données relatives à la qualité de l'eau distribuée définies par l'article D.1321-104 du Code de la Santé Publique sont indiquées dans le rapport établi et transmis par l'ARS. Parallèlement, l'exploitant vérifie la qualité de l'eau distribuée par des analyses menées dans le cadre de l'autocontrôle.

	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre non conformes	% conformité
Paramètres bactériologiques	27	0	100%
Paramètres physico-chimiques	9	1	89%

L'eau distribuée pour l'année 2017 est globalement de bonne qualité.

Un dépassement de seuil sur 2 paramètres :

- le paramètre (ESA Métolachlore) en février 2017.

Un Charbon Actif en Poudre plus performant a été mis en place en juin 2017 par VEOLIA pour réduire la valeur de ce paramètre, qui depuis, n'a pas fait l'objet d'une non-conformité.

Pour information, ce dépassement de paramètre ne présente pas de risque pour la santé des usagers au regard de la valeur limite sanitaire de consommation (données ARS)

- le paramètre CVM (Chlorure de Vinyle Monomère).

Un plan d'action a été mené par le SIAEP pour réduire ce taux de CVM (renouvellement programmé des canalisations PVC datant d'avant 1980 et mise en place de purge permanente)

Indicateurs de performance du service

□ Performance du réseau (P104.3, P105.3, P106.3)

On distingue 3 indicateurs de performance du réseau :

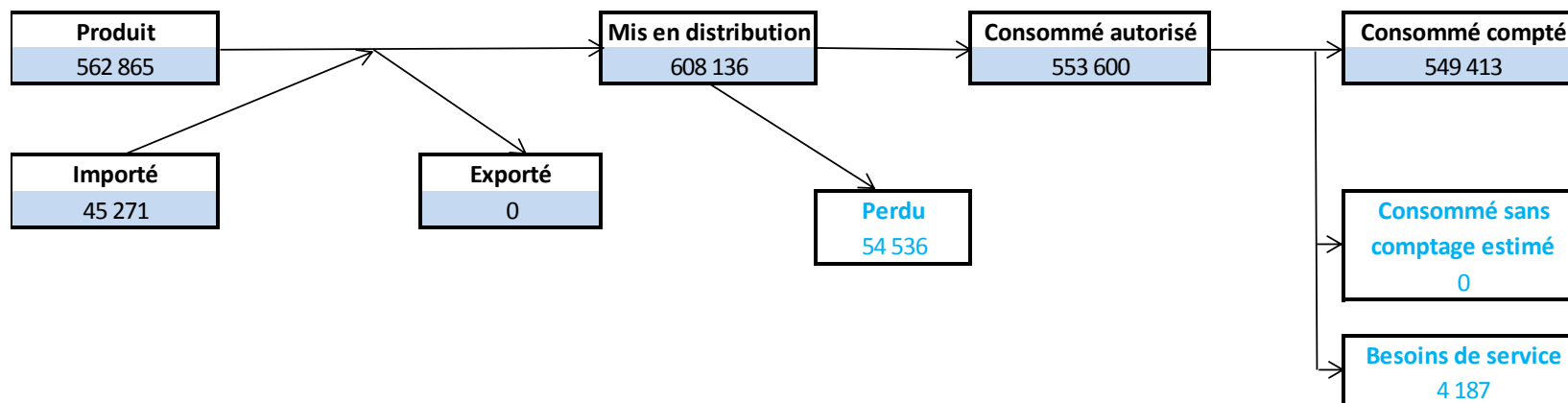
- **Rendement de réseau de distribution** : $(\text{Volume consommé autorisé} + \text{volume exporté}) / (\text{Volume produit} + \text{volume acheté})$,
- **Indice linéaire des volumes non comptés** : $(\text{Volume mis en distribution} - \text{volume compté}) / (\text{Longueur du réseau hors branchement} / 365 \text{ j})$
- **Indice linéaire des pertes en réseau** : $(\text{Volume mis en distribution} - \text{volume consommé autorisé}) / (\text{longueur du réseau hors branchement} / 365 \text{ j})$

	2015	2016	2017
Rendement du réseau de distribution (%)	89,80%	89,90%	91,00%
Indice linéaire des volumes non comptés (m3/km/j)	0,59	0,63	0,54
Indice linéaire des pertes en réseau (m3/km/j)	0,58	0,60	0,50

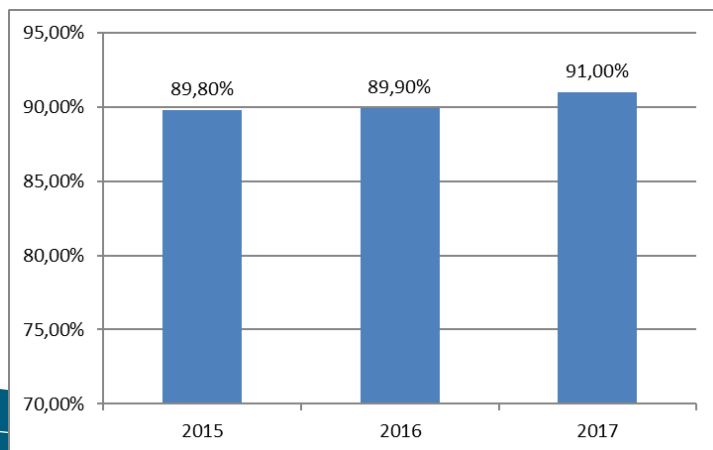
Le rendement est qualifié de bon, il est supérieur à l'engagement contractuel (85%)

Indicateurs de performance du service

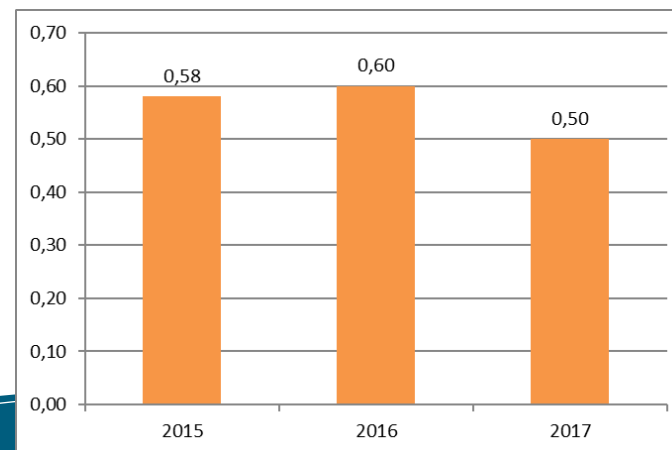
Performance du réseau (P104.3, P105.3, P106.3)



Rendement du réseau de distribution réseau



Indice linéaire de pertes en réseau



☐ Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (P108.3)

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 100% avec le barème suivant :

- 0% : aucune action,
- 20% études environnementale et hydrogéologique en cours,
- 40% avis de l'hydrogéologue rendu,
- 50% : dossier déposé en Préfecture,
- 60% arrêté préfectoral,
- 80% : arrêté préfectoral complètement mis en œuvre,
- 100% : arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et procédure de suivi de l'application de l'arrêté.

En cas d'achat d'eau à d'autres services publics d'eau potable par le service ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés.

L'indice d'avancement de la protection de la ressource est de 80% (station La Rivière).
Un nouvel arrêté est en cours d'instruction, il devrait être validé courant été 2018.

Fixation des tarifs en vigueur

Le tarif est constitué :

- d'une part qui revient au Syndicat. L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part Syndicale. **Le tarif au 1^{er} janvier 2018 a été délibéré le 13 décembre 2017.**
- d'une part qui revient à l'exploitant. Les tarifs sont fixés par le contrat et indexés par application aux tarifs de base d'un coefficient de révision dont la formule est également contractuelle.
- d'une part revenant aux autres organismes (Agence de l'Eau),
- de la Taxe sur la Valeur Ajoutée

Prix du service de l'eau potable

Le prix du service comprend une partie fixe (abonnement) et une part proportionnelle à la consommation d'eau potable.

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement.

Les volumes sont relevés annuellement.

Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une estimation.

□ Prix du service de l'eau potable

■ *Redevances de l'Agence de l'Eau*

Les redevances de préservation de la ressource et de lutte contre la pollution sont établies par l'agence de l'eau. Leur montant, en € par m³, est calculé chaque année. Elles sont uniques sur l'ensemble du service.

	1er janvier 2017	1er janvier 2018
Préservation des ressources en eau (€ HT/m ³)	0,042 €	0,042 €
Lutte contre la pollution (€ HT/m ³)	0,300 €	0,300 €

■ *Evolution du tarif de l'eau potable*

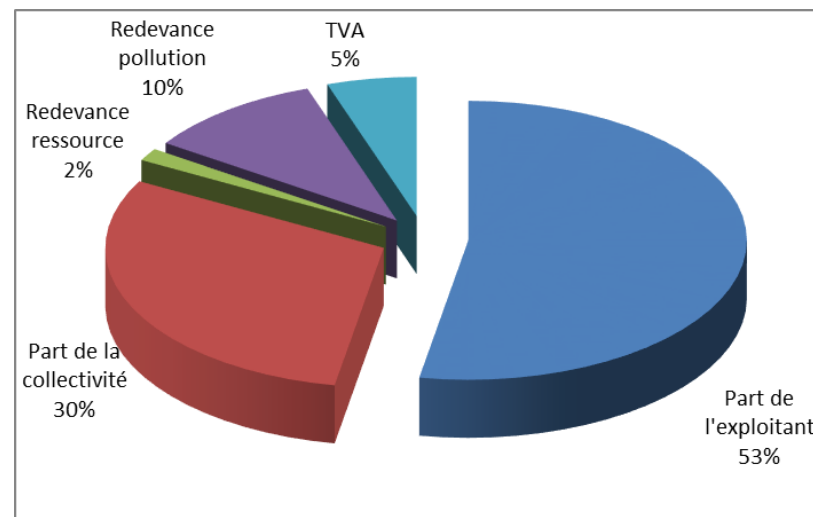
	Désignation	1er janvier 2017	1er janvier 2018	Variation en %
Part de l'exploitant	Part fixe [€ HT/an]	42,84 €	43,84 €	2,33%
	Part proportionnelle [€ HT/m ³]	1,1375 €	1,1583 €	1,83%
Part de la collectivité	Part fixe [€ HT/an]	58,170	58,170	0,00%
	Part proportionnelle [€ HT/m ³]	0,3837	0,3837	0,00%
Redevances et taxes	Redevance préservation de la ressource (€ HT/m ³)	0,042	0,042	0,00%
	Redevance lutte contre la pollution (€ HT/m ³)	0,300	0,300	0,00%
	TVA	5,5%	5,5%	0,00%

Tarification et recettes du service public

- *Prix TTC du service – prix au m3 pour une facture de 120 m3 (D102.0)*

	1er janvier 2017	1er janvier 2018	Variation
Part de l'exploitant	179,34 €	182,84 €	1,95%
Part de la collectivité	104,21 €	104,21 €	0,00%
Redevance ressource	5,04 €	5,04 €	0,00%
Redevance pollution	36,00 €	36,00 €	0,00%
TVA	17,85 €	18,04 €	1,08%
TOTAL	342,45 €	346,13 €	1,08%

Pour 2018 le prix est de 2,88 €/m³ pour une facture 120 m³, légèrement en hausse à celui de 2017 (2,85 €/m³)



Tarification et recettes du service public

□ Recettes d'exploitation

■ Recettes de la Collectivité

	2015	2016	2017	Variation
Recettes vente d'eau domestique	538,831	556,893	543,240	-2,45%
Autres produits gestion courante	11,703	11,944	12,200	
TOTAL	550,534	568,837	555,440	-2,36%

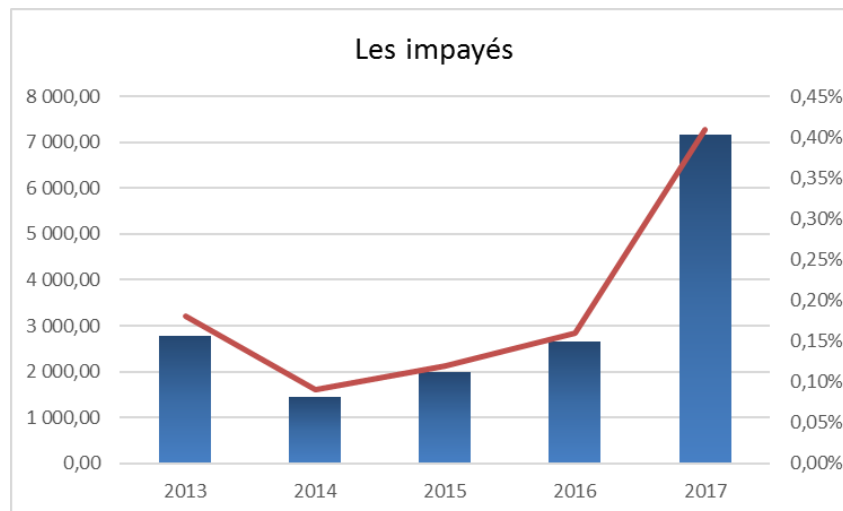
■ Recettes de l'exploitant

	2015	2016	2017	Variation
Recettes liées à la facturation du service				
Recettes vente d'eau	863,356	901,959	864,466	-4,16%
Autres recettes				
Travaux attribués à titre exclusif	55,230	51,917	58,328	12,35%
Produits accessoires	50,691	65,892	70,536	7,05%
TOTAL RECETTES	969,277	1 019,768	993,330	-2,59%

□ Les impayés

	2013	2014	2015	2016	2017
Montant € TTC des impayés au 31/12/N (sur factures N-1)	2 781,00	1 433,00	1 985,00	2 643,00	7 171,00
Taux d'impayés	0,18%	0,09%	0,12%	0,16%	0,41%

L'augmentation des impayés des 4 dernières années ,s'explique par la loi Brottes du 15 avril 2013 qui interdit toute coupure d'eau en cas d'impayés.



Actions de solidarité et de coopération décentralisée

- ☐ Montant des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité

	2013	2014	2015	2016	2017
Nombre de demandes d'abandon de créance	10	6	8	5	8
Montant des abandons de créance	1 652,88 €	691,72 €	1 145,86 €	334,62 €	176,00 €

- ☐ Descriptif et montant financiers des opérations de coopération décentralisée conduites en application de l'article L.1115-1 du CGCT

Sans objet

Financement des investissements

☐ Travaux engagés au cours de l'exercice par la collectivité

Un nouveau forage a été réalisé et mis en place en août 2017 pour un coût total de 126 480 € TTC.

Des travaux de renouvellement de réseaux pour un montant total de 423 493,84 € TTC (y compris maîtrise d'œuvre) sur les communes de :

- Bouzillé = Route de St Florent
- Drain = Aigrefeuille
- Le Marillais = L'hugaudière
- Champtoceaux = La Barolée et le chemin des Grenouilles
- St Sauveur de Landemont = Le Parc et RD153 (route de Champtoceaux)

☐ Etat de la dettes

	2016	2017	Variation
Encours de la dette au 31 décembre	1 240 674,19 €	1 218 239,95 €	-1,81%
Annuités de remboursements de la dette au cours de l'exercice	2 727,41 €	2 602,56 €	-4,58%
en intérêts	51 164,73 €	47 618,78 €	-6,93%
en capital	150 297,21 €	152 434,24 €	1,42%

Financement des investissements

☐ Montant des amortissements réalisés

	2015	2016	2017
Montant des amortissements	308 657,20 €	258 996,97 €	252 155,47 €

☐ Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice

Il n'y a pas de programmes pluriannuels de travaux

☐ Branchements en plomb

Il n'y a pas de branchements en plomb sur le territoire du SIAEP de Champtoceaux

Travaux et propositions réalisés par le délégataire

☐ Principales opérations d'entretien et de maintenance

- Lavage de réservoirs :
 - La Rivière (03/03/2017)
 - Clérambault (13/03/2017)
 - Les Mutreaux (28/04/2017)
 - La Brelaudière (15/05/2017)
 - La Fromentinière (03/03/2017)
- Contrôles annuels des installations électriques
- Maintenant et réglage des appareils de chloration
- Maintenance préventive des installations hydrauliques
- Contrôles des appareils de levage

Travaux et propositions réalisés par le délégataire

□ Principaux travaux de renouvellement réalisés par le délégataire

- Captage F5 :
 - 1 groupe électropompe submersible n°2
- Usine de Champtoceaux :
 - 1 démarreur électroniques (groupe – reprise n°2)
 - 2 pompes doseuse javel
 - 2 pompes doseuse polymères
 - 1 onduleur pour ordinateur
- Station de Clérambault à Bouzillé :
 - 1 armoire électrique
 - 1 transmetteur de données (télégestion)
 - 1 ballon antibélier (dont équipements hydrauliques)
 - Groupe reprise n°1 et n°2 (dont équipements hydrauliques)
 - Stabilisateur de pression au refoulement

Les dépenses de renouvellements dans le cadre du programme contractuel d'investissement sont de 6 335 ,80 € en équipements et 14 648,78 € en génie civil pour l'année 2017.

Travaux et propositions réalisés par le délégataire

❑ Renouvellement des compteurs

	2013	2014	2015	2016	2017
Compteurs renouvelés	42	36	73	129	99
Branchements renouvelés	118	62	155	138	63

La dépense, pour le renouvellement des 99 compteurs, s'élève à 3 680,04 €

❑ Propositions d'amélioration

- Poursuivre le renouvellement des canalisations en amiante ciment
- Réaliser une visite d'inspection approfondie (audit) de la bâche « La Fromentinière » de Bouzillé (présence de suintements sur les parois extérieures)
- Sectoriser la commune déléguée de la Varenne en y installant 2 débitmètres

Annexe : Indice de connaissance (P103.2)

Barème	Intitulé	2016
10	Existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution d'eau potable mentionnant, s'ils existent, la localisation des ouvrages principaux	10
5	Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux afin de prendre en compte les travaux réalisés depuis la dernière mise à jour. La mise à jour est réalisée au moins chaque année.	5
L'obtention des 15 points précédents est nécessaire avant de pouvoir ajouter les points suivants :		
10 à 15	Existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons de réseaux avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage ainsi que de la précision des informations cartographiques pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux, les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de transport et de distribution. Lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10 % supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90 %. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour au moins 95 % du linéaire total des réseaux. La procédure de mise à jour du plan des réseaux est complétée en y intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux.	15
10 à 15	L'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose des tronçons identifiés à partir du plan des réseaux, la moitié du linéaire total des réseaux étant renseigné. Lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10 % supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90 %. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour au moins 95 % du linéaire total des réseaux.	10
Un total de 40 points est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de transport et de distribution d'eau potable mentionné à l'article D. 2224-5-1 du code général des collectivités locales. Ces 40 points doivent être obtenus pour que le service puisse bénéficier des points supplémentaires suivants :		
10	Le plan des réseaux précise la localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, poteaux incendie...) et, s'il y a lieu, des servitudes instituées pour l'implantation des réseaux ;	10
10	Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution ;	10
10	Le plan des réseaux mentionne la localisation des branchements ;	10
10	Un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur ;	10
10	Un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau, la date de ces recherches et la nature des réparations ou des travaux effectués à leur suite ;	10
10	Maintien à jour d'un document mentionnant la localisation des autres interventions sur le réseau telles que réparations, purges, travaux de renouvellement... ;	10
10	existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins trois ans) ;	10
5	existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux, portant sur au moins la moitié du linéaire de réseaux et permettant notamment d'apprécier les temps de séjour de l'eau dans les réseaux et les capacités de transfert des réseaux.	5
		115

www.maugescommunaute.fr



Service GEMAPI

Rue Robert Schuman – La Loge

Beaupréau – 49600 Beaupréau-en-Mauges

02 41 71 77 10 // contact@maugescommunaute.fr